



MFR du Pays de Seyssel

**PORTES OUVERTES**

**REUSSIR autrement**

**19 & 23 mars 2011**

**18 mai 2011**

## **BTS Economie Sociale et Familiale** **Rentrée 2011**

### ***Formation par alternance***

Le titulaire du BTS ESF participe à la réalisation des missions des établissements et des services qui l'emploient sur la base de son expertise dans les domaines de la vie quotidienne : alimentation-santé, budget, consommation, environnement-énergie, habitat-logement.

Il assure différentes fonctions :

- Expertise et conseil technologiques
- Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, dans un établissement
- Animation, formation et communication professionnelle

Il met ses compétences scientifiques, techniques, méthodologiques au service de différents publics, d'usagers, de consommateurs, de clients et de professionnels. Il participe ainsi à l'impulsion des évolutions de comportements individuels ou collectifs, dans un contexte de développement durable. Dans le cadre de ses missions, il contribue à l'information sur l'accès aux droits des publics.

Il peut travailler en relation avec d'autres experts : travailleurs sociaux, juristes, professionnels de la santé, personnels des services techniques des collectivités territoriales et des organismes de logement social ...

L'action de ce professionnel se déroule dans le respect du droit des usagers et de l'éthique professionnelle.

Les emplois pour ces professionnels se situent dans différentes structures publiques et privées, cependant la formation sera créée dans le cadre d'un contrat de professionnalisation donc seules les entreprises privées sont concernées.

**\* Services de conseil en emploi et insertion professionnelle**

**\* Services d'actions sociales des :**

- Conseils Généraux : services d'action sociale et de solidarité
- Communes et CCAS
- Organismes de protection sociale (CAF, MSA...)

**\* Structures d'insertion par l'activité économique :**

Emmaüs, Scouts de Cluses, Associations de chantiers d'insertion, autres associations caritatives, humanitaires...

**\* Associations pour migrants...**

**\* Entreprises** (Service social, comité d'entreprise, accompagnement clientèle...)

**\* Secteur de l'habitat social (OPHLM, OPAC...) : organismes de réhabilitation, rénovation et gestion locative de logement :**

SA HLM Mont Blanc, SEMCODA, Alpes Habitat, Crédit immobilier...

**Etablissements et services pour enfants et adultes handicapés ou en difficulté :**

- Etablissements et services d'hébergement : CHRS, centres maternels
- Instituts de rééducation : IME, IMPRO
- Etablissements et services de travail protégé : ESAT, EA
- Etablissements et services de réadaptation et de réinsertion professionnelle
- Association tutélaire des majeurs protégés, handicapés...

**\* Associations familiales**

**\* Fournisseurs d'énergie**

**\* Maisons relais, résidences sociales, logements foyers, maisons d'enfants à caractère social**

**\* Structures d'accueil collectif des personnes âgées :**

Maisons de retraite, MAPA, cantous, logements foyers...

**\* Associations d'aide à domicile type ADMR**

**\* Centres locaux d'information et de coordination CLIC**

**\* Secteur de l'insertion par l'économie (entreprises d'insertion, associations intermédiaires...) et par la formation (missions locales, PAIO, associations...)**

**\* Secteur de l'animation socioculturelle :**

Foyers de jeunes travailleurs, centres sociaux, maisons de quartier...

**\* Associations de consommateurs**

**\* Services en prévention santé :**

CODERPA, Education Santé

Les emplois sont dénommés différemment selon les secteurs. A titre d'exemples, ces professionnels sont identifiés actuellement sous les terminologies suivantes :

- Conseiller habitat
- Chargé de gestion locative
- Conseiller en économie domestique
- Conseiller en énergie
- Responsable, animateur de collecte
- Conseiller aux tuteurs familiaux
- Responsable vie quotidienne dans un établissement
- Animateur en consommation
- Animateur prévention santé

La formation s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans en priorité. Elle peut intéresser des personnes de 26 ans et plus (voir page suivante contrat de professionnalisation). Accès après le Baccalauréat.

L'étudiant est salarié d'une même entreprise pendant 2 ans :

- 18 semaines par an à la MFR
- 5 semaines par an de congés payés
- 29 semaines par an dans l'entreprise qui signe le contrat

## Aspect financier :

### **\* Pour l'étudiant**

- La demi-pension est obligatoire car inscrite dans le projet éducatif de l'établissement, coût 44€/semaine de présence au Centre de Formation (tarif 2010-2011).
- La MFR est une association Loi 1901. Chaque apprenant règle sa cotisation à l'association 100€/année (tarif 2010-2011).
- Des frais de fournitures pédagogiques peuvent être ajoutés : photocopies, voyage d'études... ils sont établis en début de formation chaque année.
- Les étudiants peuvent en fonction de la disponibilité demander à être interne : 82 €/semaine (tarif 2010-2011).

### **\* Pour l'entreprise**

- Coût du salaire de l'étudiant en % du SMIC ou de la rémunération conventionnelle (voir page suivante contrat de professionnalisation).
- Coût de la formation pris en charge par son OPCA : 9,15€/h (tarif 2010) de formation en centre 1248 heures sur 2 ans.

## **Le contrat de professionnalisation**

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats.

### **Conclusion et fin du contrat de travail : quelles caractéristiques ?**

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée avec une action de professionnalisation. Il doit dans tous les cas être établi par écrit. Il peut comporter une période d'essai : à défaut de dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, ce sont les règles de droit commun qui s'appliquent. Lorsqu'il est conclu à durée déterminée, le contrat de professionnalisation a pour durée celle de l'action de professionnalisation envisagée ;

### **Quelle rémunération pour un contrat de professionnalisation ?**

Un salaire est versé pendant toute la durée du contrat. La rémunération varie entre 65% et 80% du **SMIC** (9 €/H au 01/01/2011), selon l'âge.

<b>Moins de 21 ans</b>	65% du SMIC 35H
<b>21 ans et plus</b>	80% du SMIC 35H
<b>26 ans et plus</b>	SMIC 35H ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire

### **Exonération de certaines cotisations patronales**

Les embauches en contrat professionnalisation ouvrent droit à une exonération de cotisations patronales d'assurances sociales (assurance maladie, maternité, invalidité, vieillesse-décès) d'accident du travail et d'allocations familiales.

Aide à l'embauche en contrat de professionnalisation : toute embauche d'un jeune de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation ouvre droit à une aide à l'embauche. Le montant de cette aide est de 1000 euros.

Pour plus d'informations : [www.travail-emploi-sante.gouv.fr](http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr)

## **MAISON FAMILIALE RURALE DU PAYS DE SEYSSEL**

6 rue de Oudets – 74910 SEYSSEL

Tél. : 04.50.56.13.05 / Fax : 04.50.56.14.06 / e-mail : [mfr.seysssel@mfr.asso.fr](mailto:mfr.seysssel@mfr.asso.fr)

Site web : [www.mfr-seysssel.com](http://www.mfr-seysssel.com)

# ARCHITECTURE de la FORMATION du BTS ESF

Formation par alternance dans le cadre d'un Contrat de Professionnalisation (24 mois)

<b>Module 1 : EXPERTISE ET CONSEIL TECHNOLOGIQUES</b>	
1.1. Santé – Alimentation - Hygiène	198 H
1.2. Sciences physiques et chimiques appliquées	68 H
1.3. Habitat - Logement	208 H
1.4. Economie – Consommation	91 H
1.5. Méthodologie d'investigation	23 H
<b>Total Module 1</b>	<b>588 H</b>

<b>Module 2 : ANIMATION FORMATION</b>	
2.1. Intervention sur le quotidien et son évolution	11 H
2.2. Technique d'animation et de formation	34 H
2.3. Connaissance des publics	120 H
2.4. Méthodologie de projet	21 H
<b>Total Module 2</b>	<b>186 H</b>

<b>Module 3 : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE</b>	
3.1. Communication écrite et orale	45 H
3.2. Design de communication visuelle	23 H
<b>Total Module 3</b>	<b>68 H</b>

<b>Module 4 : TRAVAIL EN PARTENARIAT INSTITUTIONNEL ET INTER INSTITUTIONNEL</b>	
4.1 Connaissance des politiques, des dispositifs et des institutions	117 H
4.2 Analyse du fonctionnement des organisations	
<b>Total Module 4</b>	<b>117 H</b>

<b>Module 5 : GESTION DE LA VIE QUOTIDIENNE dans un service ou dans un établissement</b>	
5.1. Démarche qualité	11 H
5.2. Techniques de gestion des ressources humaines	32 H
5.3. Aménagement des espaces de vie	42 H
5.4 Design d'espace	
5.5 Design de produit	
5.6 Circuits des repas, du linge, des déchets	22 H
5.7. Gestion budgétaire	
<b>Total Module 5</b>	<b>107 H</b>

Langue Vivante Etrangère - Anglais	116 H
Actions professionnelles	66 H

<b>Total</b>	<b>1248 H</b>
--------------	---------------